

CONSEIL D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE

(PARIS)

Instruction sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde

LE GERME DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE SE TROUVENT DANS LES DÉJECTION DES MALÂDES.

LA CONTAGION SE FAIT A L'AIDE DE L'EAU CONTAMINÉE PAR CES DÉJECTIONS OU PAR TOUT OBJET SOUILLÉ PAR ELLES.

Mesures préventives

En temps d'épidémie de fièvre typhoïde, l'eau potable doit être l'objet d'une attention toute particulière : l'eau récemment bouillie donne une sécurité absolue.

Cette eau doit servir à la fabrication du pain et au lavage des légumes.

Avant de manger, il faut se laver les mains avec du savon.

Les habitudes alcooliques, les excès de tous genres, et surtout les excès de fatigue, prédisposent à la maladie.

Mesures à prendre dès qu'un cas de fièvre typhoïde se produit

Les cas de fièvre typhoïde doivent être déclarés au commissariat de police.

L'Administration assurera le transport du malade, s'il y a lieu, ainsi que la désinfection du logement et des objets contaminés.

A. — Transport du malade.

Si le malade ne peut recevoir à domicile les soins nécessaires, s'il ne peut être isolé, notamment si plusieurs personnes habitent la même chambre, il doit être transporté dans un établissement spécial.

Les chances de guérison sont alors plus grandes et la transmission n'est pas à redouter.

Le transport devra toujours être fait dans une des voitures spéciales mises *gratuitement* à la disposition du public par l'Administration.